



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebrocq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

**Bien immobilier présumé sans maître -
3 Boulevard Gambetta à Tourcoing**

Direction des Finances, de la
Commande Publique, des Affaires
Juridiques et Immobilières

DFCPAJI_AR2024_0052

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1123-1 et suivants, L.2222-20 et R.1123-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2131-1 ;

Vu le Code Civil et notamment son article 713 ;

Vu le courrier du 3 janvier 2023 émis par le Centre des Finances Publiques de Tourcoing relatif à la situation de bien sans maître présumé au 3 Boulevard Gambetta à Tourcoing ;

Vu l'avis rendu par la Commission Communale des Impôts Directs suite à sa saisine en date 6 février 2024 ;

Considérant que le 2° de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que : « *Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens autres que ceux relevant de l'article L. 1122-1 et qui : (...) 2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription* » ;

Considérant que le bien bâti sis 3 Boulevard Gambetta à Tourcoing, cadastré BL 60, appartenait à Monsieur OBRY Albert, né le 11 janvier 1873 à Dunkerque et décédé le 12 janvier 1944 à Lille ;

Considérant que le bien avait été acquis en 1933 par acte d'attribution et de partage suite à une succession mais que depuis, aucune mutation n'a été enregistrée au service de la publicité foncière et donc, qu'aucun titulaire de droit réel n'a pu être identifié ;

Considérant que suite au décès de Monsieur OBRY, une déclaration de succession a été déposée mais aucune démarche n'a été initiée de la part de ses héritiers ;

Considérant que le bien est réputé avoir été occupé jusqu'en 2012 mais qu'il est considéré comme vacant depuis ;

Considérant que les taxes foncières sont impayées depuis les quatre dernières années soit depuis 2020 ;

Considérant qu'en égard à l'ensemble de ces éléments, le bien bâti sis 3 Boulevard Gambetta à Tourcoing, cadastré BL 60, est présumé sans maître et satisfait aux conditions du 2° de l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Est présumé vacant et sans maître le bien bâti sis 3 Boulevard Gambetta à Tourcoing, cadastré BL 60 dont le numéro de compte communal est le O00103. Le bien désigné satisfait aux conditions prévues du 2° de l'article L. 11231-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dès lors qu'il n'a pas de propriétaire connu et que la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié sur le site Internet de la Ville. Il fera l'objet d'une notification au dernier domicile et/ou résidence du dernier propriétaire connu.

Article 3 : Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa du I de l'article L. 1123-3 du Code Général de Propriété des Personnes Publiques, l'immeuble est présumé sans maître. La commune peut, par délibération du Conseil Municipal, l'incorporer dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du Maire.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;

Article 5 : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **25 MARS 2024**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **25 MARS 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **25 MARS 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_052 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 25/03/2024
Objet : Arrêté bien sans maître - 3 Boulevard Gambetta

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 25/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0052 - Arr_t_ bien sans ma_tre - 3 Boulevard Gambetta.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240325-DAJI_AR2024_052-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2024

